



Contrôle judiciaire non respecté

Par **L2525**, le **01/06/2023** à **20:16**

Bonjour,

Suite à une plainte pour agression avec armes à feu envers mes enfants mineurs et moi même, la personne a été placée sous contrôle judiciaire avec interdiction de se trouver dans mon département de résidence. Or, il a été aperçu plusieurs fois aux alentours de son domicile (alors qu'il n'a plus le droit d'y résider), ainsi que dans un supermarché non loin de chez moi. Je l'ai signalé à mon avocat, mais les personnes l'ayant vu refuseront de le dénoncer au commissariat par peur de représailles ... Peut on demander à la juge d'instruction d'obtenir les caméras de surveillance pour prouver la violation du contrôle judiciaire ? Car sa petite promenade au supermarché dans le département qu'il lui est interdit, et dans la ville où j'habite, surtout date d'il y a 48h... Merci d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le **02/06/2023** à **09:17**

Bonjour,

je vous cite :

[quote]

Peut on demander à la juge d'instruction d'obtenir les caméras de surveillance pour prouver la violation du contrôle judiciaire ?

[/quote]

ma réponse :

Oui excellente idée. Pour plus de rapidité passez par votre avocat qui peut téléphoner au juge ou lui faire un fax.

Par **Zénas Nomikos**, le **02/06/2023** à **09:20**

[quote]

Partie civile

(La partie civile a accès au dossier. Elle peut demander copie du dossier après sa première audition. La délivrance doit intervenir dans le délai d'1 mois.)

Elle peut demander au juge d'instruction d'accomplir des actes (audition, confrontation, transport sur les lieux, production de pièces,...).

[/quote]

Source :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/se-passe-t-il-depot-plainte>

Par **L2525**, le **02/06/2023** à **09:27**

Merci pour votre réponse, mon avocat et moi-même n'avons toujours pas accès au dossier car la juge d'instruction ne m'a pas encore entendu. Une enquête d'instruction ayant été ouverte, le délai est long... Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **02/06/2023** à **10:49**

Bon courage et prenez bien soin de vous.

Par **Zénas Nomikos**, le **02/06/2023** à **10:52**

Je ne sais pas si vous en avez besoin mais avez-vous pensé à vous faire soutenir par une association d'aide aux victimes?

Ce type d'associations comprend des juristes et des psychologues plus des bénévoles qui peuvent vous accompagner à certaines audiences.

Par **Sylvoche110**, le **15/02/2024** à **20:20**

Bonsoir

Savez vous comment une victime peut t'elle demander une annulation de l interdiction d être en contact (contrôle judiciaire) ?

Merci à vous